



Ecole 24

BULLETIN n°1 – 1er trimestre 2017 - février - SNUipp-FSU24

Dispensé de timbrage MARSAC / Isle



Déposé le 7 février 2017

Édito

La moitié de l'année scolaire est écoulée et un constat s'impose : l'augmentation des situations de souffrance dans les écoles... Les causes sont multiples : relations avec les parents, avec la hiérarchie, les élus, entre collègues, mais aussi la multiplication et la complexification des tâches à effectuer, sans formation ni temps supplémentaire, le LSU en étant une illustration tangible ! Les opérations de carte scolaire avec leur lot de suppressions, restructurations ou fusions d'écoles brutales contribuent également à la souffrance de nos collègues...

Cette carte scolaire est la dernière du quinquennat, avec une dotation de 8 postes supplémentaires pour notre département. Malgré la déprise démographique, et même si nous l'accueillons positivement, cette dotation n'est pas un cadeau et nous n'avons pas à faire la révérence en guise de remerciements. Elle répond à de réels besoins et à l'engagement de créations de postes qui ne sont, selon nous, pas à la hauteur des besoins. Généraliser les PMQC, reconstruire les RASED, abaisser réellement les effectifs par classe, restaurer la formation continue, doit s'inscrire dans une politique de recrutement massif d'enseignants. Qui dit recrutement implique attractivité du métier... Attractivité salariale certainement, mais aussi conditions de travail et formation initiale de qualité... Les PES que nous rencontrons, à la quasi-unanimité, font état hélas du contraire avec, de surcroît, beaucoup de souffrance, écartelés entre les exigences de l'ESPE et celles de l'institution scolaire.

D'ici 3 mois, nous serons tous appelés à faire un choix pour les 5 ans à venir... Notre syndicat, dans la FSU, examinera les propositions et portera l'exigence de son projet éducatif pour une autre conception de la société, plus juste et plus humaine... Ce projet émanant de l'ensemble des collègues que nous rencontrons... Se syndiquer au SNUipp-FSU et participer à l'action collective permet de rompre l'isolement et de peser sur les décisions qui vont s'imposer à tous...

Vincent Perducat et Alain Chabrilangeas

pages	SOMMAIRE
1	Édito
2-3	CAPD du 30 janvier
4	Relation avec les parents
5-6	Convention ruralité
7-8	Carte scolaire
8	Calendrier dates utiles
9	Bulletin de syndicalisation
10	Audience ESPE
11	Infos rapides
12	Agenda * Ris * A retenir

CAPD du 30 janvier 2017 – DSDEN - 14h00

Présents

Administration

Mme Laporte (IA-DASEN)
MM B. Brevet (SG), A. Griffoul (IEN-A), V. Navarro (GRH)
Mme Mazière (GRH)
M. Alayrac, IEN de circonscription

Elus paritaires du SNUipp-FSU24

Vanda Bonnamy, Vincent Perducat, Sabine Loubiat-Fouchier, Sophie Chabrilangeas, Danielle Imoléon, Frédéric Tardieu-Dussol, Jérémie Ernault, Alain Barry



1- Déclaration liminaire

Vous la trouvez sur notre site :

http://24.snuipp.fr/IMG/pdf/decla_30_01_17.pdf

2- Validation des barèmes pour les permutations informatisées

- 107 demandes en 2014, 113 demandes en 2015 (25 départs, 26 arrivées), 121 demandes en 2016 (46 départs, 47 arrivées)
- 96 demandes cette année dont :
 - 43 pour la Gironde
 - 13 pour les Pyrénées Atlantiques
 - 12 pour les Landes
- 2 modifications tardives : correctif de barème
- 1 modification de l'ordre des vœux
- 1 candidature rajoutée avec 1 barème de 36 pts
- 2 demandes annulées
- 1 demande de modification de barème en séance, cette demande est mise en attente pour vérification, (réponse positive de la DSDEN le mercredi 1er fév)

Vous pouvez nous contacter à la section pour consulter votre barème.

+ sur le site

- résultats des permutations 2016

<http://24.snuipp.fr/spip.php?article2560>

- les statistiques des demandes en sortie 2017

http://24.snuipp.fr/IMG/pdf/tableau_permut_sortantes_voeu1_avant_bonif.pdf

3- Attribution des points pour handicap

Il y a 2 types de bonification :

- la bonification RQTH = 100 pts
- la bonification au titre du handicap = 800 pts

4 dossiers avec demande de bonification au titre du handicap, avec sollicitation de l'avis du médecin de prévention

- 3 candidats ont la bonification de 800 points
- 1 candidat a la bonification de 100 points

4- Liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école

- 34 candidats
 - 29 avis favorables (avis favorable de la commission) dont 14 faisant fonction ou chargé d'école
 - 3 avis favorables (avis favorable de l'IEN sans passage devant la commission) les 3 faisant fonction

- 2 avis défavorables de la commission (7 avis défavorables en 2016)
 - 12 réinscriptions sur liste d'aptitude (collègues directeurs n'occupant pas des postes de direction)
 - IEN-A : les stages de visioconférence ont certainement amélioré le taux d'avis favorables
- SNUipp-FSU24 : Les collègues avec avis défavorable peuvent contacter M Griffoul pour toute question. Vous pouvez nous contacter à la section pour consulter l'avis de la commission.**

5- Questions diverses

Sur quelle forme l'accompagnement sur les nouveaux programmes est-il mis en place dans les circonscriptions ?

IEN-A :

Cela dépend des circonscriptions mais certaines le font au travers d'animations pédagogiques en lien avec les nouveaux programmes et avec décryptage des documents Degesco.

Les objets d'étude principaux sont ceux qui sont en rupture entre les programmes de 2008 et 2016 (calcul mental par exemple)

De nouveaux documents d'aide à l'évaluation sont à venir sur Eduscol.

Les animations pédagogiques d'une durée de 3H00 après la classe ?

IA-DASEN :

Cela touche le problème de la ruralité et de l'étendue du département. Les IEN qui connaissent bien leurs équipes, doivent pouvoir apporter la meilleure solution (s'adapter au contenu de la formation et des contingences des équipes en variant les formes)

IEN-A :

Ce point est à l'ordre du jour du prochain conseil d'IEN, ces animations de 3h00 après la classe doivent rester exceptionnelles

SNUipp-FSU24 :

Et les 2 journées du recteur ? (2ème journée de pré-rentrée et journée de solidarité).

Leur organisation ainsi que le contenu (cycle 2 ou cycle 3) sont vivement critiquables. (Le SE-UNSA partage notre point de vue)

IA-DASEN :

Nous partons de très loin pour les formations cycle 3 qui associent Collège et Primaire, les différences culturelles remontent à plus de 30 ans.

Le LSU : Les consignes sont différentes selon les circonscriptions

IA-DASEN :

Le LSU est obligatoire, on doit le mettre en place dès cette année. L'évaluation n'est pas une fin en soit, elle doit permettre de réguler la pratique de classe.

Le LSU doit :

- *permettre d'harmoniser les pratiques,*
- *être un document lisible pour les familles,*
- *être simple,*
- *suivre l'élève du CP à la 3ème.*

SNUipp-FSU24 :

Nous n'avons pas ou peu été formés (1h30 pour les directeurs qui devaient devenir formateurs pour le reste de l'équipe). Ce livret numérique a été mis en place de façon trop rapide, les collègues manquent de temps cette année particulièrement.

IA-DASEN :

Effectivement les nouveaux programmes, les nouvelles modalités d'évaluation pèsent sur les pratiques, tout ne peut pas être parfait cette année.

ESPE

SNUipp-FSU24 :

Il y a trop d'écart entre les exigences des professeurs de l'Espe, les Pemf et les tuteurs. Il manque de lien entre les 3 composantes formatrices

IA-DASEN :

Les PES en difficultés peuvent contacter la DSDEN directement. Je vais rencontrer le directeur de l'ESPE le plus rapidement possible. Les représentants des PES devraient porter ces questions.

SNUipp-FSU24 :

Nous sommes inquiets pour les PES cette année. Il y a une forme de « maltraitance » envers eux. Les listes complémentaires n'ont pas eu de traitement particulier (alors qu'ils sont arrivés 1 mois après les autres). Les problèmes d'annulation ou de changement d'emploi du temps ou de maquette au dernier moment sont trop fréquents. Le SNUipp-FSU24 travaille à la mise en œuvre d'une fiche CHS-CT. Nous rencontrons le directeur de l'ESPE jeudi 2 février pour évoquer toutes ces difficultés.

IEN-A :

La différence de point de vue entre les formateurs théoriques (professeurs d'ESPE) et les PEMF, tuteurs ou CPD, n'est pas nouvelle...

Les PIFIR sont mis en place pour aider et non pour stigmatiser les PES, il y a actuellement 17 Pifir (dont 3 automatiques) sur les 61 PES. Nous remarquons cette année une augmentation du nombre de PES qui ont du mal à entrer dans le métier. Les mercredis en binômes peuvent être l'occasion de co-intervenir ou de prendre du recul pour analyser les pratiques

Les psychologues scolaires

IA-DASEN :

Le décret devrait paraître cette semaine, il faut l'attendre.

SG :

Dans la semaine avant les vacances de février, il y aura une rencontre entre la DSDEN24 et les psychologues.

Le remplacement

SG :

105,5 journées non remplacées depuis le 1er septembre (199 l'année dernière), c'est un effet de la création des postes de remplaçants l'an passé.

Circulaire mouvement et temps partiel

IA-DASEN :

La circulaire mouvement sera ajustée avec prise en compte des exigences du CTA. Pour être en accord avec les demandes rectorales, il y aura profilage des postes «PMQC» et «moins de 3 ans». Les 2 circulaires seront envoyées aux organisations syndicales pour lecture avant diffusion par la DSDEN.

Enseignants itinérants FLE

SNUipp-FSU24 :

Problématique de l'enveloppe des frais de déplacement insuffisante pour les 2 postes cette année. Si il y a ouverture d'un 3ème poste sans augmentation de l'enveloppe budgétaire, cela posera encore plus de problèmes.

SG :

Ces collègues doivent faire remonter leurs besoins. Nous les rencontrerons cette semaine

Inspection des T2

IEN-A : *Ce sera une inspection conseil sans notation.*

Exercices de sécurité

SG :

Il faut se montrer exigeants et réalistes. Régulation effectuée entre police-gendarmerie et écoles avec mise en place de correspondants sécurité. Un financement pour mise aux normes peut être déposé par les collectivités auprès de la préfecture.

Les relations avec les parents



En Juin 2005, - déjà plus de 10 ans - le médiateur de l'Education Nationale remettait son rapport annuel¹. Ce texte était contemporain de la Charte Marianne des administrations, et du Grand Débat sur l'École. La première Recommandation d'ordre général était la suivante :

« **Rendre public et diffuser la Charte des relations entre l'enseignant et le parent** », recommandation de **respect mutuel**. La Charte a été depuis discutée dans plusieurs circonscriptions françaises².

La relation enseignants, parents peut être très riche dans beaucoup d'écoles. Mais la situation semble se dégrader de façon inquiétante, et a fait l'objet d'un long point de discussion lors du dernier Conseil Syndical. Les services de la DASEN et les IEN sont de plus en plus sollicités par les familles, leur demandant l'arbitrage dans un différend qui les oppose à un enseignant.

Le SNUIPP dit à ceux qui ont été « mis en cause » et à ceux qui ont côtoyé ces enseignants : « Vous n'êtes pas en situation isolée. » Ce qui signifie que les procédures d'accompagnement doivent être accessibles. Que le fonctionnaire ait commis une faute professionnelle ou qu'il soit victime de diffamation, il doit bénéficier d'un accompagnement et ne pas rester seul, ni mis au ban. Tous les signaux (dont le nombre de démissions en forte progression) montrent à quel point notre métier devient difficile. Le risque socioprofessionnel doit être pris en compte.

Ris départementale sur le thème des relations avec les parents le mercredi 29 mars cf dernière page

Que faire en cas de difficulté ?

- **Informez le syndicat** afin de ne pas rester seul !
Discutez avec vos collègues, quelles que soient les circonstances.
- **En cas d'incident, écrivez sur le chaud** ce qui s'est passé. Quittez à modifier votre trace écrite ensuite.
- **Saisissez les instances administratives**
 - **L'IEN** est notre premier interlocuteur hiérarchique. Lorsque les parents rédigent un courrier, c'est l'IEN qui traite le dossier. L'enseignant lui fournit des éléments de réponse, mais il ne reçoit pas copie du courrier le cas échéant. Le secrétariat départemental a saisi les instances nationales pour tenter de comprendre. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés. Vous pouvez partager vos éléments de réponse avec le syndicat avant l'envoi à l'IEN. Prenez le temps de la réflexion.
 - **Le service social**, dont le lien³ se trouve sur le site de la DASEN. Le domaine professionnel figure dans ses compétences.
 - **Une fiche récapitulative des démarches** à effectuer au sein de l'Education nationale est disponible sur le Site du Rectorat de Bordeaux⁴.
 - A noter que le syndicat siège au sein du CHSCT.
- **En amont des problèmes**, on peut aussi consulter sur le site de la DSDEN24 le **guide sur le climat scolaire** (rentrée 2013⁵), ainsi qu'un **rappel des procédures**. Mais il est difficile d'y lire en quoi les risques socioprofessionnels y ont leur place⁶.
- **Protection juridique et conseil**
 - L'Autonome de Solidarité-Maif est joignable par mail⁷ ou par téléphone et répond à toutes les sollicitations. Il peut être rassurant de partager un regard extérieur. Vous pouvez bénéficier du conseil gratuit d'un avocat. Vous pouvez aussi partager vos éléments de réponse avec l'Autonome qui peut vous conseiller.
 - Action juridique en diffamation. La question reste ouverte. Souvent, les enseignants diffamés ne souhaitent pas poursuivre l'action en justice.

L'Éducation Nationale met de plus en plus d'outils de dialogue à la disposition des enseignants et des parents (PAP, PPRE, ...). La revendication syndicale de la reconnaissance de l'importance du travail en équipe, est aussi un outil fondamental d'accompagnement dans le métier. Pour ne pas rester seul. Pour trouver une solution à une situation invivable. N'hésitez pas à nous transmettre vos témoignages.

V. Pinoteau ✧ Conseillère syndicale

Les liens utiles

- 1 <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/054000412.pdf>
- 2 www.ien-athis-mons.ac-versailles.fr/IMG/doc/charte_parents.doc
- 3 <http://web.ac-bordeaux.fr/dsden24/index.php?id=31>
- 4 http://cache.media.education.gouv.fr/file/2015-2016/58/7/FICHE_AIDE_AUX_VICTIMES_559587.pdf
- 5 http://web.ac-bordeaux.fr/dsden24/fileadmin/contributeurs/CABINET/Guide_climat_scolaire_1er_degre.pdf
- 6 http://web.ac-bordeaux.fr/dsden24/fileadmin/contributeurs/pdf/vie_eleve/PROCEDURES_1ER_DEGRE_14_novembre_2013_valide.pdf
- 7 [mail de l'Autonome de Solidarité : asl024@fas-usu.fr](mailto:asl024@fas-usu.fr) / Téléphone : 05.53.08.96.83

Convention Ruralité, Rapport du sénateur Duran vers la fin de l'école communale... (1ère partie)

Depuis le 26 janvier 2016, une «Convention pour un aménagement du territoire scolaire de la Dordogne» a été signée entre le Préfet de la Dordogne, le Président de l'Union des Maires, le Recteur de l'Académie de Bordeaux et l'Inspectrice d'académie

Une Convention Ruralité en Dordogne

Comme 23 autres départements français, une convention ruralité a été signée en Dordogne.

Cette convention prend comme référence la loi de refondation de l'École de la République et présente le constat départemental suivant :

- 3ème département le plus vaste, faible densité de population
- 328 communes ont 1 école (59%)
- 434 écoles, 30 969 élèves à la rentrée 2015
- plus de 1/5 des écoles à 1 classe ; la moitié entre 1 et 2 classes ;
- 7 écoles ont 10 classes et plus
- 97 écoles à classe unique
- baisse régulière du nombre d'élèves (5% de la population scolaire du 1er degré)
- taux d'encadrement de 22,9 élèves par classe, un des plus élevés de l'académie



Son objet est d'anticiper, à moyen et long terme, les évolutions du tissu scolaire, et de mettre en œuvre une réelle réorganisation du réseau scolaire des écoles, dans la perspective de la réussite des élèves et de la pérennité des structures, cela en appliquant un moratoire sur les suppressions de postes sur au moins trois ans.

Pour cela, elle s'appuiera sur quelques principes de base : étude de toute forme de regroupements (fusions, RPI dispersés, RPI concentrés) et établissement d'un schéma pluriannuel avec mise en œuvre étalée de 2016 à 2018, et sur des engagements de la part de chaque signataire. De leur côté, les élus s'engagent à accompagner et soutenir les réflexions au niveau départemental et local et à favoriser une dynamique territoriale sur le thème de la réorganisation des écoles. De son côté, l'EN s'engage d'une part à être un appui des maires et des présidents des communautés de communes, et d'autre part à un moratoire sur les suppressions de postes sur au moins 3 ans pour les communes s'engageant dans le dispositif et proposant des organisations d'écoles viables.

+ le texte complet sur le site de la DSDEN24

 http://web.ac-bordeaux.fr/dsden24/fileadmin/contributeurs/CABINET/Protocole_signe.pdf

Le SNUipp 24 -FSU déplore entre autre :

- que les partenaires de l'école (parents d'élèves, enseignants, associations éducatives, organisations syndicales) n'aient pas été plus associés à l'élaboration de cette convention.
- qu'un manque de clarté ait été entretenu sur la dissociation tissu scolaire/carte scolaire et ne soit toujours pas bien éclairci, même auprès de certains élus.
- que l'information sur l'agenda de la convention ne soit pas transmis.
- que nous ne soyons toujours pas associés au travail et à la réflexion, un an après la signature.

Un rapport établi par le Sénateur Alain Duran

Suite aux premières mises en œuvre des conventions ruralité et avec la volonté d'étendre le principe à tous les départements, le premier ministre a chargé d'une mission le sénateur de l'Ariège Alain Duran, ayant pour objet de définir les voies et moyens d'une contractualisation efficace entre l'EN et les élus locaux. Ce rapport a été remis le 20 mai 2016.

Dans un premier temps, il expose les principes institutionnels d'implantation des écoles ainsi que l'évolution historique de l'école rurale, depuis la communale jusqu'aux RPI créés à partir des années 70-80. Il complète par la présentation de données statistiques, d'expérimentations anciennes et d'études géographiques qui présentent l'évolution du monde rural et de ses habitants depuis une quinzaine d'années ainsi que par l'analyse des premières conventions signées (dont celle de la Dordogne). Fort de tout cela, il énumère 12 recommandations :

1. Donner du temps et de la visibilité ☺
2. Faire preuve de pragmatisme et utiliser la plasticité d'un outil modulable
3. Définir la bonne échelle pour réaménager l'organisation du tissu scolaire : intercommunalité ou bassin de vie
4. Aboutir à des engagements réciproques, sincères et réalistes
5. Réunir des signataires qui s'engagent
6. Associer le plus grand nombre de partenaires légitimes grâce à la concertation et la co-construction ☺
7. Réaliser un diagnostic des territoires, objectif et partagé
8. Constituer un comité de pilotage représentatif et efficace ☺
9. Dialoguer dans la transparence sans hésiter à recourir à la communication ☺
10. Réserver des temps d'évaluation intermédiaire avant l'évaluation finale ☺
11. Bâtir un avenant qui pérennise le processus conventionnel
12. Proroger la convention : vers un collège de territoire



+ le texte complet sur le site du ministère

📄 http://cache.media.education.gouv.fr/file/05_-_mai/43/8/Rapport_mise_en_oeuvre_conventions_ruralite_definitif_580438.pdf

Le SNUipp 24 –FSU note:

- qu'il est rappelé dans ce rapport qu' « il n'est [...] absolument pas fondé de dire que les élèves des territoires ruraux réussissent moins bien que leurs homologues des milieux urbains » « même si les différentes études et évaluations relatives aux résultats obtenus par les élèves des zones rurales n'ont pu véritablement démontrer les « bienfaits » souvent avancés par les partisans de la petite structure scolaire ».
- que 5 des 10 premières recommandations n'ont pas été vraiment suivies en Dordogne, la 11 et la 12 n'étant pas encore à l'ordre du jour (☺).
- que le sénateur s'interroge sur l'engagement sans chiffrage concernant le moratoire sur les suppressions de postes en Dordogne, se demandant dans quelles conditions il allait s'appliquer à la rentrée 2016.



Mais surtout nous nous posons la question de la convention en tant que recours ou outil, utilisé par la République, dite une et indivisible, pour aménager le territoire et l'école en particulier, créant ainsi des zones conventionnées et d'autres non, ou l'égalité des citoyens face au service public d'éducation serait différente suivant la « docilité » de leurs élus aux injonctions de l'EN et de la préfecture... même si bien sûr il est précisé dans la convention de la Dordogne, que tout projet doit émaner des élus locaux.

Au moment où se prépare la carte scolaire, les élus au CSTD/CTD du SNUipp 24 -FSU se montreront vigilants quant à la remise au centre des instances de cette convention, et au non-dévolement des engagements pris, afin d'éviter qu'au nom de la convention ruralité et au travers d'une lecture erronée de cette convention, des opérations de carte scolaire discutables puissent être actées.

N.B. : Dans une deuxième partie (à paraître dans le prochain École 24), nous entrerons plus dans les détails du rapport Duran, tant ce document est complet, important, et risque de servir de base de travail pour l'évolution des territoires ruraux et de nos écoles rurales, que nous continuerons à défendre.

Hervé Mignon ✧ Secrétaire adjoint

La carte scolaire en Dordogne

Les espaces école du SNUipp-FSU24

Vous y retrouverez des outils destinés aux écoles et notamment une application vous permettant de transmettre rapidement vos effectifs carte scolaire à vos représentants SNUipp-FSU. Vous disposerez, en outre, d'outils pour entrer facilement en communication avec votre section départementale.

La procédure d'accès se fait par les liens reçus dans les boîte mail des écoles ou directement sur internet avec le numéro RNE de l'école (un e-mail avec vos accès seront envoyés sur la boîte e-mail de votre école)

+ lien pour accéder à l'application

<http://ecole.snuipp.fr/se-connecter>

S'identifier

Entrer votre RNE comme identifiant et votre mot de passe pour vous connecter.

Mot de passe oublié ?
Se connecter

Compte rendu du Groupe de travail « Carte Scolaire » du 3 février 2017

Les services de la DSDEN nous ont présenté 2 groupes d'éléments de carte scolaire envisagés pour la rentrée prochaine.

- **1er groupe d'éléments (opérations de restructuration du tissu scolaire)**

Regroupement d'écoles, fusions entrant dans le cadre de la convention territoriale. Nous sommes intervenus notamment sur la fusion possible aboutissant à une grosse structure à l'école Eugène Le Roy de Coulounieix-Chamiers : argumentation pédagogique, conséquences sur les élèves et sur les personnels...

- **2ème groupe d'éléments (situations à évoquer en « fermeture » au CTSD 10 février)**

Nous avons comparé nos données avec celles de l'administration et avancé nos arguments en faveur du maintien de tous les emplois.

Créations d'emplois

L'administration ne nous a fait aucun état de propositions en terme d'attribution d'emplois. Ce sera discuté lors du CTSD du 10 février. Nous avons donc alerté les services de la DSDEN quant à différentes situations d'écoles (qui émanent des équipes d'école) nécessitant une ouverture de poste :

- Marsac sur l'Isle élémentaire
- Château-L'Evêque
- Périgueux Gour De L'Arche élémentaire
- Montcarret / St Seurin de Prats
- La Roche-Chalais
- St Estèphe / Augignac)

Concernant nos demandes sur les RASED, les moyens en remplacement et les PMQC, les propositions seront avancées en CTSD par l'administration.

A la suite de ce GT, nous avons contacté toutes les écoles en situation de fermeture et les avons invitées à nous retourner la fiche de suivi carte scolaire. (Cette fiche de suivi est plus détaillée que l'enquête en ligne, elle nous permet de mieux argumenter pour le maintien des postes)

+ lien pour accéder à la fiche de suivi carte scolaire

http://24.snuipp.fr/IMG/pdf/GT_Fiche_de_suivi_carte_scolaire_SNUipp_2017.pdf



Permutations (Changer de département)

La CAPD du 30 janvier a validé les barèmes pour les permutations informatisées.

Pour la Dordogne nous avons enregistré 96 demandes de sortie. La diffusion individuelle des résultats aura lieu le lundi 6 mars 2017.

+ intégralité de l'article sur le site

<http://24.snuipp.fr/spip.php?article2560>

Congé formation professionnelle

Date de dépôt du dossier le vendredi 17 février

<http://24.snuipp.fr/spip.php?article2582>

Mouvement 2017

Ouverture du serveur SIAM le lundi 6 mars

<http://24.snuipp.fr/spip.php?article2573>

Temps partiel

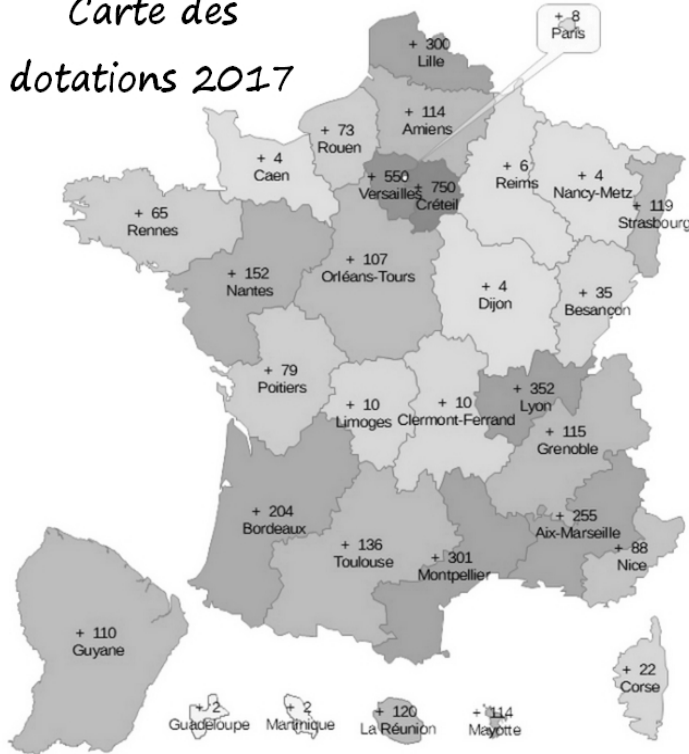
Circulaire à venir

Appel à candidature départ formation CAPPEI

Semaine du 6 février

Répartition nationale des 4311 postes

Carte des dotations 2017



A la rentrée 2017, avec des effectifs prévus à la baisse, aucune académie ne perdra de postes.

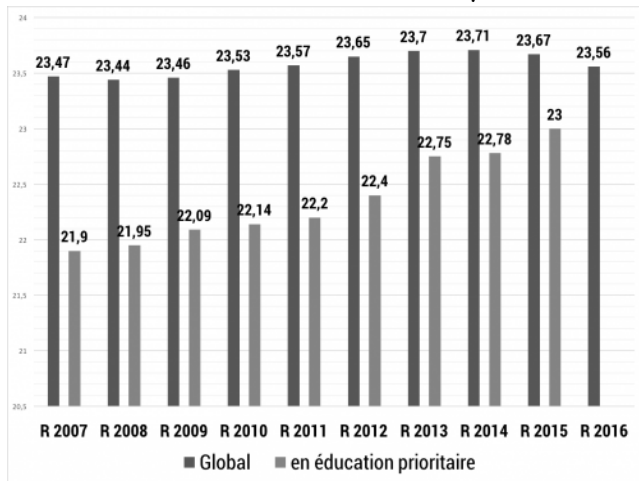
Néanmoins les priorités affichées par le ministère ne pourront pas être toutes couvertes.

Pourtant pour réduire les inégalités, il faut baisser les effectifs en classe, il faut des maîtres en plus dans toutes les écoles, il faut développer la scolarisation des moins de trois ans, des postes de Rased à la hauteur des besoins et des postes de remplacement pour permettre aux enseignants de partir en formation. A l'image des pays de l'OCDE comparables au nôtre qui réussissent dans la lutte contre les inégalités scolaires, c'est d'un renforcement de l'investissement sur la durée dont l'école publique a besoin.

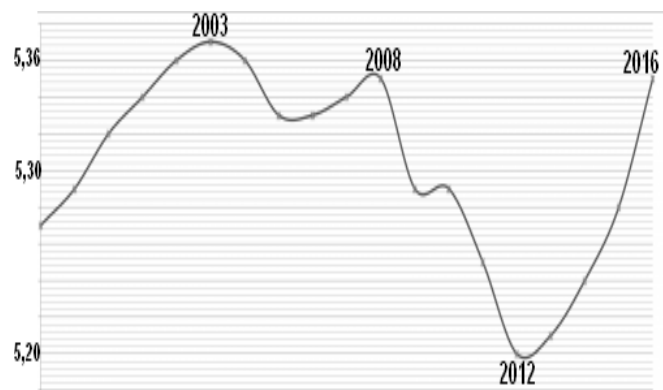
Dans cette période propice aux discours les plus démagogiques, le SNUipp-FSU portera haut et fort son projet éducatif pour la transformation de l'école au service de la réussite de tous les élèves. Il s'opposera à tous les projets régressifs qui visent à renforcer les inégalités et à réduire le droit de tous à l'éducation.

Extrait du communiqué SNUipp du 16/12/ 2016

Évolution du nombre d'élèves par classes



Évolution globale du P/E depuis 1998
nombre d'enseignants pour 100 élèves



Répartition académique des 204 (+10) postes

Au CTA du 19 janvier 2017, le Recteur a proposé la répartition des postes suivante :

- Académie + 214 (204 postes auxquels s'ajoutent 10 postes au titre des « conventions ruralité »)
- Dordogne + 8 (+3 dotation et +5 convention ruralité)
- Gironde + 162
- Landes + 17
- Lot-et-Garonne + 16
- Pyrénées-Atlantiques + 11 (+6 dotation et +5 convention ruralité)

Évolution du nombre d'élèves par classes dans l'académie de Bordeaux

1er degré Enseignement public		T 3 Classes permanentes - Nombre moyen d'élèves par classe (E/C) - Année scolaire 2016-2017													Source: MENESR DEPPY Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire - 2016-2017				
		Effectifs d'élèves - 2016				Nombre de classes permanentes - 2016				E/C (Nombre d'élèves par classe)									
		Préélémentaire	Elémentaire	ULIS	Total Effectifs 1er degré	Préélémentaire	Elémentaire	ULIS	Total Classes 1er degré	2011	2012	2013	2014	2015		RS 2016			
Code Dept	Libellé Dept								E/C global	E/C global	E/C global	E/C global	E/C global	Préélémentaire	Elémentaire	ULIS	E/C global		
024	Dordogne	10 982	19 331	270	30 583	440	893	25	1 358	22,41	22,46	22,55	22,70	22,67	24,96	21,65	10,80	22,52	Dordogne
033	Gironde	50 744	85 447	1 053	137 244	2 005	3 498	102	5 605	24,36	24,27	24,40	24,41	24,42	25,31	24,43	10,32	24,49	Gironde
040	Landes	11 912	21 220	309	33 441	464	951	24	1 439	23,27	23,06	23,08	23,13	23,28	25,67	22,31	12,88	23,24	Landes
047	Lot et Garonne	9 883	16 685	185	26 753	387	760	16	1 163	23,11	23,25	23,26	23,17	25,54	21,95	11,56	23,00	23,00	Lot et Garonne
064	Pyrénées Atlantiques	16 215	28 097	344	44 656	632	1 314	31	1 977	22,25	22,28	22,40	22,43	22,49	25,66	21,38	11,10	22,59	Pyrénées Atlantiques
	Bordeaux	99 736	170 780	2 161	272 677	3 928	7 416	198	11 542	23,47	23,43	23,54	23,58	23,61	25,39	23,03	10,91	23,62	Bordeaux

NOM : **Prénom :** **Nom de jeune fille :**

Adresse (personnelle bien préciser) : Rue : ou Lieu dit :

Code postal : Ville : Date de naissance :

E-mail (personnel) : ☎ fixe : 📞 Portable :

Établissement(s) ou poste(s) de rattachement :

SITUATION : Instituteur(trice) Professeur des écoles PE Hors-classe PE Stagiaire Etudiant Master

PEGC PEGC Hors-classe PEGC classe excep AE AVS EVS

Adjoint(e) élém. Adjoint(e) mat. Directeur(trice) Chargé d'école

Titulaire-mobile ZIL Titulaire-mobile BD Enseignant spécialisé (préciser) :

Retraité Si temps partiel préciser la quotité % Autre situation (préciser) :

Date de première titularisation : / / **Echelon :** **depuis le** / /

66 % de déduction fiscale ou de crédit d'impôt applicable sur les revenus 2016, dans le tableau suivant vous pourrez voir le coût réel après impôts

ÉC HELONS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	MAJORATIONS			
P.E.			124 €	130 €	136 €	147 €	156 €	167 €	177 €	192 €	206 €	A-SH	8 €	DIRE 5/9 CL	10 €
Coût réel			42 €	44 €	46 €	50 €	53 €	57 €	60 €	65 €	70 €	Coût réel	3 €	Coût réel	3 €
INSTITUTEURS							125 €	131 €	137 €	148 €	162 €	CPC	12 €	DIRE 10 CL et +	15 €
Coût réel							43 €	45 €	47 €	50 €	55 €	Coût réel	4 €	Coût réel	5 €
P.E. H.C.L.	155 €	174 €	186 €	193 €	220 €	232 €	245 €					IMF PEMF	8 €	Dir SEGPA & Eta Spé	15 €
Coût réel	53 €	59 €	63 €	66 €	75 €	79 €	83 €					Coût réel	3 €	Coût réel	5 €
PEGC H. CL..	143 €	151 €	160 €	169 €	191 €	205 €						DIRE 2/4 CL	5 €	DIRE EREA/LEA	40 €
Coût réel	49 €	51 €	54 €	57 €	65 €	70 €						Coût réel	2 €	Coût réel	14 €
PEGC CL.EXC.	191 €	207 €	217 €	231 €	244 €							AUTRES CATÉGORIES			
Coût réel	65 €	70 €	74 €	79 €	83 €							PE Stagiaires (PES)	70 €	AE - EVS - AVS	15 €
												Coût réel	24 €	Coût réel	5 €
												Étudiant(e) Master	10 €	Dispo / Congé parental	74 €
												Coût réel	3 €	Coût réel	25 €
RETRAITÉS	Pension < 1500 €/mois			Pension de 1500 à 2000 €/mois				Pension > 2000 €/mois				TEMPS PARTIEL : proportionnel à la quotité de service			
(Coût réel)	<input type="checkbox"/> 100 € (34 €)			<input type="checkbox"/> 105 € (36 €)				<input type="checkbox"/> 110 € (37 €)							

Le SNUipp pourra utiliser les renseignements ci-dessus pour m'adresser les publications éditées par le Snuipp. Je demande au SNUipp de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6.01.1978. Cette autorisation est révoicable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp-24.

Indiquez votre choix de paiement :

➤ Par chèque en .n.b. chèque(s) à l'ordre de « SNUipp FSU 24 »
(le premier chèque sera encaissé début janvier)

➤ Par mandat SEPA (remplir l'autorisation ci-dessous)

Montant : €
(cf tableaux-tarifs en ajoutant les majorations éventuelles et en appliquant si besoin la quotité temps partiel)

Date : / /
Signature :

Mandat SEPA à ne remplir que par ceux qui optent pour le prélèvement automatique

MANDAT SEPA
Espace unique de paiement en euros

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le SNUipp-FSU Dordogne à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUipp-FSU Dordogne. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé et/ou sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Veuillez compléter en lettres capitales en respectant le précasage

NOM

PRENOM

ADRESSE PERSONNELLE


CP / VILLE

PAYS

BIC


IBAN

Type de paiement : Paiement récurrent / répétitif Paiement ponctuel

Document à renvoyer **accompagné d'un RIB au**  SNUipp-FSU24 - Bourse du Travail
26 rue Bodin
24029 PERIGUEUX CEDEX

À
Le 20

Signature :

Nom du créancier
SNUipp - FSU Dordogne
Identifiant créancier SEPA
FR 03 ZZZ 439 172 

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessous, dans les conditions prévues par la délibération n°80 du 1/04/80 de la Commission Informatique et Libertés. La présente demande est valable jusqu'à annulation du débiteur. Le montant de la cotisation est prélevée en 5 fois le 10 de chaque mois à partir de janvier.

Ne rien inscrire sous ce trait, votre RUM ainsi qu'un échéancier vous seront communiqués ultérieurement par courrier ou mail.

Référence Unique de Mandat (RUM) : |S|N|U|I|P|P|E|S|U|2|4|_||_||_||_||_||_||_||_||_||_||_||_||_||_||_||_||

Compte rendu audience ESPE

Nous avons rencontré M. Traverse directeur de l'ESPE le jeudi 02 février afin d'aborder les conditions de formation et d'entrée dans le métier :

Emploi du temps et cours :

- Pour le deuxième semestre, les emplois du temps seront donnés jusqu'en juin (consultable sur internet) et les collègues seront prévenus à l'avance des absences possibles. La journée de cours n'ira pas au-delà de 18h (plus de cours jusqu'à 20h).
- Les cours de L'ESPE n'apportent rien de concret pour la classe. Il faudrait qu'ils soient plus en adéquation avec les pratiques (PPRE, pédagogie différenciée, gestion multi-niveaux, progression, programmation,...). M. Traverse en a pris note et fera remonter.
- Les cours d'anglais auront bien lieu avec un enseignant présent... (en heure supplémentaire ou avec une PEMF compétente en anglais).

Contrôle continu et évaluation :

- Pour le deuxième semestre, les modalités et les contenus des évaluations seront donnés à l'avance et clairement explicités. Les dates seront aussi connues, de façon à ce que les PES puissent anticiper et organiser au mieux leur travail.
- Il nous a été dit que les évaluations ne pouvaient pas être faites sur les temps de cours, car sinon il manquerait des heures pour chaque UE.

Classe :

- Les axes d'évaluation sur la classe se sont faits sur 2 grands points en début d'année : préparation de la classe et prise en main. Mais les PES sont évalués à chaque visite sur toute la grille d'observation (dont ils disposent normalement).
- Pas d'unité entre les formateurs qui se contredisent sur les attendus des visites. Les PES ne sont pas au courant des modalités d'évaluation des visites malgré un outil commun (grille commune CPC, PEMF, prof ESPE). M. Traverse est conscient des problèmes liés aux différentes attentes (CPC, PEMF et prof ESPE) et trouve regrettable que cela se passe malgré la grille commune.
- Les PIFIR (Projet Individuel de Formation Initiale Renforcée) sont plus vécus comme une sanction entraînant une surcharge de travail (séances à envoyer en amont) et une pression supplémentaire (plus de visites), que comme une aide. M. Traverse reconnaît que cela entraîne une surcharge de travail et du stress, mais pour lui, le PIFIR reste une aide pour améliorer ses compétences professionnelles (pas de sanction). Il souligne qu'à terme, très peu de collègues ne sont pas titularisés. Nous lui demandons de bien expliquer aux PES en début d'année ce qu'est un PIFIR, chiffres à l'appui si besoin, afin de ne pas les inquiéter en temps voulu.
- Mercredi matin en binôme cela crée quelquefois



des tensions car l'observation par l'autre peut être mal vécue. Nous lui avons rappelé que les 2 collègues (qui sont couverts tous les 2 ce jour-là) peuvent choisir leur modalité de travail : un PE avec un groupe par exemple, pendant que son binôme fait classe. Il serait bon d'expliciter le fonctionnement. Cela éviterait certaines tensions et permettrait aux collègues de faire des choix pédagogiques plus pertinents dans leur classe.

- Pour M. Traverse, l'observation par les binômes a pour objet de prendre ce qu'il y a de mieux chez son collègue et non pas un regard critique sur les pratiques.

M2 étudiants :

- D'entrée, M. Traverse nous précise que le M2 n'est pas une prépa concours. Nous soulignons qu'il y a des cours prépa concours prévus à l'emploi du temps ! Pour lui ce n'est pas suffisant, on ne prépare pas un concours avec 24h de prépa. Les 24h de prépa concours auront bien lieu durant le second semestre et sont inscrits dans l'emploi du temps.
- Stage M2 étudiant : les visites de l'ESPE prévues ont bien été annulées par manque de budget et il semblerait que les MAT en aient été avertis lors de la réunion de formation prévue en octobre (d'après M. Traverse). Mais des sources de terrain confirment bien ne pas avoir été prévenues de l'annulation de ces visites.
- Stage hors éducation : M. Traverse nous précise que cela a bien été annoncé lors de la réunion de rentrée... Certaines équivalences ont permis de ne pas le faire.

Pour M. Traverse, la surcharge de travail vient du problème de l'alternance : difficile de concilier les deux. Il a conscience de la pression liée à l'ESPE et va donc veiller aux emplois du temps, aux modalités d'évaluations et aux rendus des différents travaux afin de permettre une meilleure organisation du travail.

Nous l'informons que le CHSCT sera saisi sur :

- L'organisation du travail (charge, rythme, pénibilité).
- Le temps et les horaires de travail (en sachant que d'après le retour des enquêtes CHSCT, les PES travaillent de 60h à 70h par semaine, week-end et vacances comprises).

Sabine Loubiat-Fouchier & Thibault De La Brosse
Secrétaires adjoints ✧ Responsables débuts de carrière

Vous êtes ici : DSDEN 24 Accueil



Une nouvelle IA-DASEN pour la Dordogne

Par décret du Président de la République en date du 16 janvier 2017 : Mme Elisabeth LAPORTE, inspectrice générale de l'éducation nationale, est nommée directrice académique des services de l'éducation nationale de la Dordogne à compter du 16 janvier 2017. Mme ORLAY, précédente IA-DASEN de Dordogne, est nommée IA-DASEN en Haute-Vienne.



Ris ASH : mercredi 15 février

Ordre du jour

- Indemnités de l'ASH, les oubliés de l'ISAE
- Formations spécialisées, les besoins du département et point sur le CAPPEI
- ULIS : où en est-on après un an du nouveau décret ?
- UE : où en est-on de la réforme prévue des ORS, comment sont développées les UEE sur le département.
- Nouveau corps des psychologues : pour qui, quoi, comment ? (toujours pas de décret mais des dates de concours)
- Les opérations de carte scolaire dans l'ASH en Dordogne
- Bilan d'une année d'application de la circulaire SEGPA
- Questions diverses



Obligation de discrétion et devoir de réserve ?

Un fonctionnaire a-t-il le droit d'émettre publiquement une opinion et jusqu'à quel point ?

Nous allons entrer en période d'élections et déjà certains départements alertent le SNUipp National sur la demande faite aux collègues de s'abstenir de participer à « toute manifestation ou cérémonie publique » en invoquant « le droit de réserve ».

+ intégralité de l'article sur le site

<http://24.snuipp.fr/spip.php?article2599>

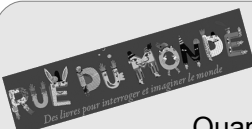


Mobilisation des Atsem en Dordogne

Le SNUTER-FSU-24 et la CGT territoriale ont appelé le personnel ATSEM à un mouvement de grève, sur tout le département de la Dordogne, le 1^{er} février 2017. Il s'agissait de donner suite aux revendications exprimées lors de la journée du 14/12/2016.

+ intégralité de l'article sur le site

<http://24.snuipp.fr/spip.php?article2600>



J'ai dix ans Je sais que c'est... (air connu)

Quand j'étais encore plus petit, je croyais au Père Noël et j'attendais avec impatience les surprises au pied du sapin.

Aujourd'hui je n'y crois plus et, comme j'ai fait des progrès en lecture, ce que j'attends, ce sont les vœux que nous recevons à la FSU, sensible aux efforts d'imagination, de poésie que l'exercice impose aux expéditeurs.

Avec « Rue du Monde », on n'est jamais déçu : agrafée avec la carte 2017 une petite pochette : Voici des bris d'Alep parfumés d'olive et de laurier.

Les larmes aux yeux, j'ai caressé longuement les bris en question. Mais je suis un incorrigible optimiste : Alep, martyrisée, reflurira et on y construira des savonneries, des écoles...

Je ne résiste pas au plaisir de te faire partager, amie lectrice, ami lecteur, le texte concocté par l'équipe d'Alain Serres.

*Quelques miettes de savon
pour qu'on ne se lave jamais plus les mains
de ce que meurtrit, n'importe où sur la Terre,
un seul homme, une seule femme
ou leur enfant.*

Alain (10 ans)



Psychologues de l'Éducation nationale : le décret est paru

Le décret portant création du corps des psychologues de l'Éducation nationale est paru au JO du 2 février. L'essentiel de ce qu'il faut savoir sur les premiers recrutements, les choix statutaires à opérer pour les personnels et les points qui restent à traiter.

+ intégralité de l'article sur le site

<http://www.snuipp.fr/Psychologues-de-l-Education,14601>



La grille des salaires au 1/02/2017

La grille des salaires actualisée au 1^{er} février 2017 avec les valeurs indiciaires correspondant à l'augmentation du point d'indice au 1^{er} février 2017 (+0,6 %, soit 56,2323 d'indice brut annuel et 4.686 mensuel)

+ intégralité de l'article sur le site

<http://www.snuipp.fr/La-grille-des-salaires-au-1er,14555>

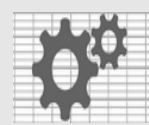


CAPPEI : le compte n'y est pas

Les textes sur la réforme de la formation des enseignants spécialisés ont été débattus au Conseil Supérieur de l'Éducation du 26 janvier 2017. Le SNUipp-FSU s'est prononcé contre un projet qui n'est pas à la hauteur des attentes pour une formation spécialisée de qualité.

+ intégralité de l'article sur le site

<http://www.snuipp.fr/CAPPEI-le-compte-n-y-est-pas>



Accès à la hors-classe au 1^{er} septembre 2017

Quelles sont les modalités d'accès à la hors-classe au premier septembre prochain ?

+ intégralité de l'article sur le site

<http://24.snuipp.fr/spip.php?article2598>

Agenda

Nous y étions :

Mardi 13 décembre

- CHSCT

Lundi 9 janvier

- CDAS

Judi 11 et Vendredi 12 janvier

- Conseil national - Paris
- Conseil technique - Paris

Vendredi 19 janvier

- CTA carte scolaire Rectorat

Judi 26 janvier

- Réunion PES à la Bourse du Travail

Judi 26 janvier - Paris

- Colloque éduc. prio.

Lundi 30 janvier

- CAPD – DSDEN24
- Journée des Psy - Paris

Mardi 31 janvier

- Stage retraités – Paris

Judi 2 février

- Audience ESPE

Vendredi 3 février

- GT carte scolaire

Nous y serons :

Lundi 13 février

- CDAS

Vendredi 10 février

- CTSD Carte scolaire

Mercredi 15 février

- RIS ASH

Vendredi 17 février

- CDEN carte scolaire

Samedi 18 février

- En vacances...

Programmation des RIS

Les dates de ces réunions d'informations syndicales peuvent varier en fonction de contraintes de dernière minute. Chaque collègue a droit à 9 heures d'information syndicale par année scolaire. Cela correspond chez nous à 3 RIS dans l'année. Déduction possible des heures de présence aux RIS, des 18h d'animations pédagogiques (que la RIS et l'animation aient lieu en même temps OU non) et/ou des 6h de la journée de solidarité. Les enseignants intéressés par une RIS doivent informer leur IEN au moins une semaine avant la réunion syndicale. Les modèles de lettres pour participer à une RIS sont sur notre site à l'adresse suivante

🌐 <http://24.snuipp.fr/spip.php?article1404>

RIS DÉPARTEMENTALE

Mercredi 29 mars à partir de 14h00
grande salle de la Bourse du Travail

26 rue Bodin - Périgueux

✧✧✧✧✧✧✧✧✧✧✧✧✧✧✧✧✧✧✧✧✧✧✧✧✧

LES RELATIONS

AVEC LES PARENTS

- Premières relations à la maternelle
- Gérer les conflits école-parents

intervention de Marie-Rose

RODRIGUES-MARTINS/CORNU

Secteur éducatif du SNUipp-FSU

RIS ASH : Bourse du Travail le mercredi 15 février à 14h00

RIS locales du 2nd semestre 2017 : Retenez la plage du 4/04 au 17/05, dates et lieux à venir...

A retenir

Voici une liste non exhaustive des opérations administratives traitées par la DSDEN en CAPD ou CTD. Les dates sont données à titre indicatif ; elles peuvent varier d'une année à l'autre.

Liste d'aptitude direction

- Dépôt du dossier début novembre
- Résultats Capd (janv)

CAFIPEMF

- Dépôt du sujet de mémoire (oct)
- Dépôt dossier d'inscription (nov)

Retraite

- Dépôt du dossier fin septembre

Supplément familial de traitement

- Retour du dossier mi-octobre

Promotions

- CAPD (nov)
- Accès hors classe (mai-juin)

CAPASH

- Dépôt du dossier en décembre
- Résultats Capd de mars

Permutations informatisées

- Ouverture du serveur (nov)
- Résultats début mars

Intégrer le 2nd

- Dépôt du dossier en janvier
- Résultats Capn de juin

Congés formation professionnelle

- Dépôt du dossier en février
- Résultats Capd de mars

Temps partiel

Dépôt du dossier (fin mars)

Résultats Capd (mai-juin)

Ineat-Exeat

- Dépôt du dossier (fin mai)
- Résultats Capd (mai-juin)

Mouvement

- 1ère phase (mars-avr)
- 2ème phase (avr-mai)
- 3ème phase (mai-juin)

Carte scolaire

- Début janvier (GT)
- Fin mars (CTD-CDEN)

« Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique de la section - Conformément à la loi du 8-01-78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant, en vous adressant à SNUipp-FSU 24 Bourse du travail-26 rue Bodin-24029-PÉRIGUEUX CEDEX »

SNUipp-FSU Dordogne - Bourse du Travail - 26, rue Bodin - 24029 PÉRIGUEUX CEDEX

Téléphone : 05 53 08 21 25 - Télécopie : 09 71 70 52 52 - courrier : snu24@snuipp.fr - site : <http://24.snuipp.fr/>

Permanences : du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h

répondeur téléphonique, fax et courrier électronique hors permanences

ECOLE 24 ⇨ SNUipp-FSU Bourse du Travail 26 rue Bodin 24029 PÉRIGUEUX CEDEX ⇨ Directeur de publication : Alain Delmon
Imprimerie Spéciale ECOLE 24 - Périgueux ⇨ Trimestriel - le n°: 0.76 € ⇨ CPPAP 0720S07419 ⇨ ISSN 1241 9214